



La zone Franc CFA en Afrique : Une Intégration Monétaire Sans Intégration Economique

The CFA Franc Zone of Africa; a Monetary Integration Without Economic Integration

Dr. Zineddine HAMMACHI

Université de Sétif-1, Algérie
hammachi85@yahoo.com

Received: 01/12/2020

Accepted: 25/02/2021

Résumé :

La zone Franc CFA en Afrique est une zone économique et monétaire ; composée de deux unions monétaires, d'une fois complémentaire et séparée, la plupart de ces états membres sont des ex-colonies Françaises en Afrique.

Cet article, a pour objectif, de dresser un état des lieux quant à la performance des états membres de la zone Franc en Afrique en termes de faire converger ces économies via la formation de la zone monétaire, ainsi vérifier l'optimalité de cette dernière, au sens de la théorie traditionnelle de la zone monétaire optimale. En s'appuyant sur les indices de la théorie de l'intégration économique régionale - surtout le commerce intra-zone, - et les critères de la théorie de la zone monétaire optimale, nous concluons que les états membres de la zone Franc n'ont pas réussi à converger ces économies, et qu'elle n'est pas une zone monétaire optimale.

Mots Clés : Franc CFA, zone Franc en Afrique, union monétaire, intégration économique régionale, zone monétaire optimale.

Abstract:

The CFA franc zone is an economic and monetary area in Africa, composed of two completely separate and independent unions, the state's members of this zone are mostly African former French colonies.

This paper tends to evaluate the performance of CFA franc zone countries members to using monetary union to promote regional economic integration. Using regional economic integration and optimal currency area approaches, our results show that monetary union in the case of the CFA franc zone did not promote economic integration among member countries in the form of expanded trade, in deed, the CFA zone failing to meet many of optimum currency area (OCA) criteria.

Key Words: CFA Franc, Franc zone in Africa, monetary union, regional economic integration, optimum currency zone.

JEL Classification: F36, C97.

* Corresponding author: Zineddine HAMMACHI (hammachi85@yahoo.com).



Introduction :

La tendance vers l'intégration économique régionale a connu un essor remarquable par les pays- géographiquement proches généralement-, sur les quatre coins du monde, elle est considérée pour les uns ; comme un accélérateur de faire intégrer les zones et les pays dans l'économie mondiale, alternative à la mondialisation, pour les autres.

La zone monétaire est une étape avancée de l'intégration économique régionale, en précédée par plusieurs (accords préférentiels, zone de libre –échange, union douanière, union économie) selon les théories classiques de l'intégration économique régionale.

L'enjeu d'une union monétaire est à la fois économique et politique, du point de vue économique, l'union monétaire est l'ultime étape d'un processus amorcé par la zone de libre-échange, celle-ci est une zone où les marchandises des états membres circulent sans supporter de droits de douane. Du point de vue politique, l'union monétaire a une signification remarquable ; le privilège régalien de l'émission de la monnaie est détenu par l'Etat ou les états dans le cas de la réunion des pays est abandonné au profit d'une monnaie supranationale suppose donc une autre logique politique : celle de la puissance d'un bloc économique et politique plus large.

La zone Franc en Afrique est la première zone monétaire établis au monde, composée de deux unions monétaires et partage la même monnaie « le Franc CFA », résultat des accords monétaires par la France (la métropole) et ces colonies en Afrique, cette zone a réussi à survivre après l'indépendance de ces dernières, après plus de 70 ans d'existence, leur fonctionnement et surtout sa performance ; a suscité beaucoup de controverse.

La question principale que la présente étude essaye de la répondre est « La zone Franc CFA en Afrique permet-elle de faire avancer et approfondir le projet de l'intégration économique régionale entre ces états membres ? ».

De cette question principale, découlent d'autres questions secondaires à savoir :

- Quel est la part des échanges intra-zone dans la zone Franc en Afrique ?
- Est-ce que la zone Franc à permet de converger les économies des états membres ?
- La zone Franc en Afrique est-elle une zone monétaire optimale ?

Pour répondre à la problématique, nous allons mis les trois hypothèses suivantes :

- Les échanges intra-zone représente une part importante du commerce de la zone ;
- La zone monétaire Franc en Afrique a rapproché les niveaux du développement de ces états membres ;
- La zone Franc en Afrique est une zone monétaire optimale ;

L'importance de ce présent travail réside dans ces résultats obtenus, et dans la valeur ajoutée en matière des recherches dans le domaine des zones monétaires, surtout en Afrique.

Le but principal de cette étude est de montrer l'ampleur de l'influence exercée par la France dans le fonctionnement de la zone Franc en Afrique.



Après avoir rappelé l'histoire et les mécanismes de fonctionnement de la Zone section-1-, on établira un bilan autour des critères de la théorie de l'intégration économique régionale et la théorie des zones monétaires optimales, afin d'évaluer sa performance en matière de réalisations des objectifs du projet de l'intégration économique, section -2-.

I- La zone Franc en Afrique :

La zone Franc est une union monétaire, cette dernière est une forme ou bien une étape –avancé- de l'intégration économique régionale, avant de définir la zone Franc en Afrique, il est utile de clarifier les deux concepts qu'il s'articule autour d'eux ; l'intégration économique régionale et l'union monétaire.

- **L'intégration économique régionale :** Selon B. Balassa (pionner de la théorie de l'intégration économique régionale) elle se définit soit comme un processus, soit comme un état » : (BALASSA 2013)
 - En tant que processus l'intégration est le processus par lequel plusieurs pays décident de constituer un même espace économique au sein duquel les obstacles aux échanges tentent à être éliminés.
 - En tant qu'état donné d'un système : l'intégration renvoie à un aspect caractérisé par un degré élevé de cohésion sociale, politique et économique.
- B. Balassa a proposé au début des années 60 une typologie du processus d'intégration entre plusieurs économies. Il distingue 5 stades (n° 2 à 6) qui s'enchaînent et auxquels on a ajouté par la suite un autre stade initial (n°1) : (Harrison, Dalkiran et Elsey 2006)
 - Les accords commerciaux préférentiels : les pays décident de réduire partiellement les droits de douanes et les mesures protectionnistes sur un nombre défini de produits ;
 - La zone de libre-échange : les pays décident d'abolir les droits de douanes et les mesures protectionnistes sur les produits de la zone (libre circulation des biens et services). Ils restent chacun libres de leur politique commerciale vis-à-vis des pays tiers (ne faisant pas partie de l'accord) ;
 - L'union douanière : c'est une zone de libre-échange avec l'instauration d'une politique commerciale commune vis-à-vis des pays-tiers (tarif extérieur commun) ;
 - Le marché commun : c'est une union douanière avec la libre circulation étendue aux personnes et aux capitaux ;
 - L'union économique : c'est un marché commun qui s'accompagne de l'harmonisation des politiques économiques nationales ;
 - L'intégration économique totale : les politiques économiques, monétaires, fiscales... sont unifiées. Il n'existe plus de discriminations ou de différences entre les pays membres. C'est pourquoi l'intégration totale peut prévoir l'instauration d'une autorité commune supranationale.
- **L'union monétaire :** est un regroupement de plusieurs Etats en un seul espace monétaire homogène, ou les pays membres harmonisent les règles et la politique monétaire (taux de change-taux d'intérêt-) et peuvent aller, dans un processus plus avancé, vers une monnaie unique.



1- Quelques définitions :

La zone Franc désigne les pays qui utilisent le Franc comme, arrimé de 1945 à 1999 au franc français et depuis 1999 à l'Euro, comme monnaie officielle, elle couvre trois zones géographiques :

- La métropole –La France- : elle représente le centre du système Franc avec sa propre monnaie (le Franc Français -FF- et ensuite l'Euro) auquel toutes les autres formes des francs s'arriment avec lui et avec l'Euro après 1999, les deux autres zones Franc ont été créées par la Métropole.
- La zone Franc du Pacifique : elle couvre les anciennes colonies françaises du pacifique avec une monnaie commune ; le Franc des Pays du Pacifique –FPP-.
- La zone Franc en Afrique : composée des 15 pays du centre et l'ouest de l'Afrique, avec une seule forme du Franc ; le Franc CFA mais sous trois statuts différentes, le franc CFA qui désignait entre 1945 et 1958 Franc des colonies françaises d'Afrique.

Pour autant, monnaie commune ne veut pas dire ici interchangeable, en effet, la zone franc CFA regroupe, dans les faits, trois devises dont la parité avec le franc et/ou avec l'euro est égale, mais rattachées à la communauté financière africaine de l'Afrique de l'Ouest (XOF), ou à la communauté financière de l'Afrique centrale (XAF), ou encore à la communauté comorienne, dans le cadre du franc CFA comorien. (VIEDIE 2018)

2- Composition :

La Zone franc en Afrique est composée de deux Unions monétaires (plus les Comores) :

a- L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ; a été créée depuis le 10 janvier 1994 et comprend huit États membres que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ces pays, situés en Afrique de l'ouest, sont liés par l'usage d'une monnaie commune, le franc CFA (franc de la Communauté Financière en Afrique (dès 1958)), géré par la banque centrale de l'union (la banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest-BCEAO- (créé le 12 mai 1962). Sept des huit états ont comme langue officielle le français. Le portugais est la langue officielle en Guinée-Bissau.

L'UEMOA couvre une superficie de 3 506 126 km² et compte 112 millions d'habitants en 2016. Le taux de croissance démographique est de l'ordre 3% par an. Cinq pays sont côtiers et trois autres (Burkina Faso, Mali et Niger) sont de l'hinterland. L'espace UEMOA partage des frontières terrestres avec des pays tels le Nigéria, le Libéria, la Sierra Leone, la Gambie, le Tchad, la Guinée, le Ghana, la Mauritanie, l'Algérie et la Libye.

Les objectifs assignés à la zone UEMOA portent notamment sur : (www.uemoa.int/fr/le-traite-modifie 2020)

- Le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des États membres ;
- La convergence des performances et des politiques économiques des États membres ;



- La création entre États membres d'un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement ;
- L'institution et la coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes ;
- L'harmonisation dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

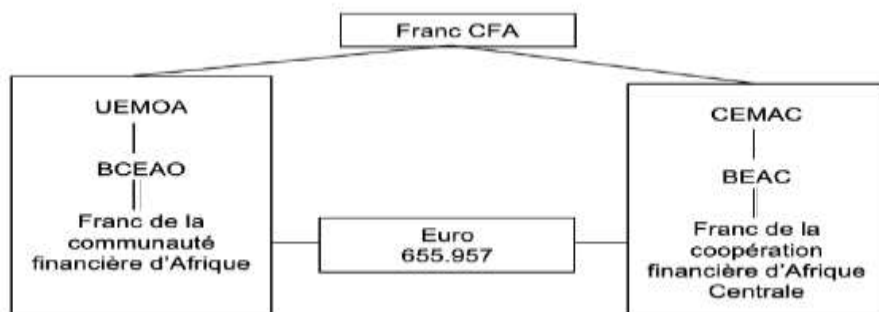
b- La Communauté des Etats d'Afrique centrale (CEMAC) :

Réunit six Etats membres: Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad, ces états s'échangent une monnaie unique, le franc CFA, dénommé franc de la coopération financière d'Afrique (depuis 1972), (il est inconvertible au franc de l'autre zone, les deux Franc sont convertibles uniquement avec l'Euro), la CEMAC représente un marché de 52 millions d'habitants (statistiques 2017) répartis sur plus de 3 millions de km², avec d'énormes ressources naturelles.

La principale mission de la CEMAC est de développer un espace intégré et d'y promouvoir un développement harmonieux, afin d'éteindre les objectifs suivants : (CEMAC s.d.)

- Assurer une gestion stable de la monnaie commune (Franc CFA) ;
- Sécuriser l'environnement des activités économiques et des affaires en général ;
- Harmoniser les politiques sectorielles nationales pour une intégration toujours plus renforcée ;
- Établir une union de plus en plus étroite entre les peuples des États membres pour raffermir leurs solidarités géographique et humaine ;
- Promouvoir les marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intra-communautaire ;
- Coordonner les programmes de développement et harmoniser les projets industriels ;
- Créer un véritable marché commun.

Figure n°1 : Les deux unions de la zone Franc CFA en Afrique



Source : Henri-Louis VEDIE, Le franc CFA : impact sur les taux d'inflation et de croissance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sur la période 1999-2017, Policy Paper, Novembre 2018, p.9.



3- Brève histoire de La zone Franc de l'Afrique :

L'histoire de la zone Franc en Afrique ; c'est l'histoire du franc CFA, ce dernier remonte aux relations multidimensionnelles de la France avec ces colonies en Afrique.

En 1939, la France instaure le contrôle des changes dans ses colonies et dans la métropole : les flux monétaires entre la zone et l'extérieur sont sévèrement réglementés. Cela réduit davantage l'unité de la zone. Cependant, à l'issue de la seconde guerre mondiale la situation économique des colonies est très changeante : en métropole l'inflation s'est déchainée, tandis qu'elle a été moindre en Afrique. Pour remédier à cette situation, la France sépare ses colonies en sous-ensembles monétaires dotés de monnaies spécifiques aux cours différents, mais reliées entre elles par un taux de change fixe. (Bruno et Jean-Marc 1992).

Vers la fin de l'année 1945, trois grandes régions disposent donc de leur propre unité monétaire et de leurs propres moyens de paiement. En effet, en métropole et en Afrique du Nord, on maintient le franc français mais on le dévalue. En Afrique subsaharienne, on crée le franc CFA (Colonies Françaises d'Afrique) au taux de 1 franc CFA pour 1,70 franc Français. Dans le Pacifique, on crée le franc CFP (Colonies Françaises du Pacifique) au taux de 1 franc CFP pour 2,40 francs Français. Le lien qui réunit ces trois zones est tel qu'elles se retrouvent à l'intérieur d'un grand ensemble monétaire nommé la « zone franc ». (Tchouassi 2016, 5)

En 1958 une communauté Franco-africaine a été créée, cette dernière donne lieu à un réaménagement des mécanismes de la Zone franc : l'appellation des instituts d'émissions a été changés, lesquels deviennent la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (BCEAEC) et la Banque centrale des Etats de l'Afrique occidentale (BCEAO). Les conseils d'administration de ces banques centrales sont désormais constitués à égalité de Français et d'Africains, tandis que le président du conseil d'administration demeure français. (BEDZIGUI 2012, 3)

Après l'accession à l'indépendance, la plupart des nouveaux Etats Africains sont restés dans un ensemble monétaire homogène, entre 1959 et 1964, les différents accords bilatéraux de coopération en matière économique, monétaire et financière entre la France ont été Signés.

Les premières indépendances se traduisent par une séparation (Liban, Syrie, Indochine, Tunisie, Maroc et Algérie) : on retrouve le symbole souverain national qu'est la monnaie. En Afrique subsaharienne, les nouveaux Etats issus de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) conviennent de rester dans le cadre de la zone franc, hormis quelques renonciations (Mauritanie, Madagascar et Guinée) et changements (Mali). Deux zones monétaires apparaissent dès 1972 : l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) qui comptait sept Etats et l'Union des Etats d'Afrique centrale (UDEAC) constitué de six Etats.

La révision des différents accords bilatéraux de coopération en matière économique, monétaire et financière entre la France et les deux unions monétaires, donne naissance à la réforme de 1972-1973, instaurant les changements suivants : (BEDZIGUI 2012, 4)



- La possibilité pour la Banque centrale de faire des avances, pour une durée illimitée, aux Trésors nationaux inférieures ou équivalentes à 20 % de leurs revenus de l'année fiscale écoulée ;
- Les banques centrales peuvent désormais déposer 65 % de leurs réserves de change extérieures au Trésor français contre la totalité auparavant ;
- Le transfert des sièges des banques centrales sur le continent africain, à Yaoundé (Cameroun) pour la BEAC et à Dakar (Sénégal) pour la BCEAO.

Après cette date, la zone a connu les réformes, répertoriant dans les points de repère historiques, suivants ; (Guillaumont Jeanneney et Guillaumont 2017, 8)

- En 1999, et après l'instauration de L'euro comme monnaie unique dans l'union européen, le Franc CFA est devenu arrimé à l'Euro ; à un taux fixe : 1Euro=655,957 FCFA ;
- En 2010 le statu des deux banques centrales de la zone (BEAC et BCEAO) a été modifié, afin d'en accroître l'indépendance et plus de souplesse en matière de concevoir et de mettre en place la politique monétaire, les deux banques centrales conçus comme des banques multinationales (met à l'abri tous décisions unilatérales des gouvernements des pays membre) ;
- En 21 décembre 2019, l'annonce de remplacer le franc CFA, dans la zone de l'UEMOA, par une nouvelle monnaie commun « ECO » à partir de 1 Juillet 2020, cette réforme comporte trois aménagements : la modification du nom de la monnaie commune du Franc CFA à ECO- la décentralisation des réserves de change, et le retrait des administrateurs français de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;

D'après ce rappel historique, il est important de garder à l'esprit les remarques suivantes : (VIEDIE 2018, 12)

- La possibilité de rentrer et de sortir facilement du système CFA : la Guinée et le Madagascar ont quitté le système CFA pour émettre des francs guinéens et des francs malgaches. Le Mali quitte le système en 1962 pour le réintégrer en 1984 ;
- Le franc CFA ne concerne pas uniquement les pays francophones, la Guinée Equatoriale est de culture hispanisante (espagnole) et la Guinée Bissau est de culture portugaise ;
- D'autres pays africains utilisent une monnaie dénommée franc, sans qu'elle soit arrimée à l'euro, et sans faire donc partie du système CFA. C'est le cas du franc congolais, du franc djiboutien, arrimés au dollar américain, du franc guinéen dont le change est libre ;
- Bien qu'ayant une même parité, le franc de la communauté financière d'Afrique et celui de la coopération financière d'Afrique Centrale ne sont pas interchangeables entre les pays membres de l'UEMOA et ceux de la CEMAC.



4- Mécanismes de fonctionnement de la zone Franc de l'Afrique :

La coopération monétaire de la Zone tourne autour des principes énoncés en 1939, puis mis en place en 1945 avec la création du franc des colonies françaises d'Afrique – CFA-, mais fonctionne toujours de la même manière plus de 70 ans plus tard dans 14 pays d'Afrique, ces principes sont :

4-1- le taux de parité fixe :

La zone monétaire Franc suit le système de change fixe, instauré par la France à la veille de la deuxième guerre mondiale, le Franc CFA a été arrimé au Franc Français et puis à l'EURO, la parité Franc français/Franc CFA a été fixée à :1FCFA=1.7FF, cette parité a connu deux réévaluations et deux dévaluations, comme l'indiquer le tableau suivant :

Tableau n°1 : L'évolution de la parité du franc CFA

Le fait	La date	La parité
Création du FCFA	26 décembre 1945	1 FCFA = 1,70 FF
Dévaluation du franc Français (FF)	17 octobre 1948	1 FCFA = 2,00 FF
Instauration du nouveau Franc Français	1er janvier 1960	1 FCFA = 0,02 FF
Dévaluation du FCFA	12 janvier 1994	1FCFA = 0,01 FF
Arrimage du FCFA à l'euro	1er janvier 1999	655,957 FCFA = 1 euro

Source : <https://www.bceao.int/fr/content/histoire-du-franc-cfa>

4-2- La convertibilité illimitée du Franc CFA :

Ce principe implique ; l'engagement de la banque centrale française de convertir d'une manière illimitée le Franc CFA en circulation, à la demande des pays membres, en Franc Français puis en Euro, pour garantir cette convertibilité, ces derniers s'engagent à déposer un pourcentage de ces réserves de change sur un compte nommé « *compte d'opérations* » au trésor Français, il était 100% de 1948 à 1973, puis 65% jusqu'à 2004, et 50% à partir de 2005 pour l'UEMOA et 2009 pour le CEMAC, les réserves placées sur le compte d'opération doivent couvrir au moins 20 % de la masse monétaire en circulation dans les deux unions. (VIEDIE 2018, 12)

Les réserves centralisées dans le Compte d'Opérations par les Banques Centrales africaines sont, d'après les statuts, rémunérées au taux de la facilité de prêt marginal de la Banque Centrale Européenne qui s'élève à 0,25 %.

4-3- Liberté des transferts entre les pays membres de la zone Franc :

Selon ce principe, le transfert des fonds entre les pays membres de la zone d'une part, et de la France, de l'autre part, est totalement libre, l'application principale de ce mécanisme est que les opérateurs économiques faisant des affaires en zone Franc peuvent transférer ou rapatrier sans limites tous les bénéfices qui en découlent. (Aly Mbay et Mballa 2019, 9).

5- Quelques indicateurs macroéconomiques de la zone Franc en Afrique :

5-1 la maîtrise de l'inflation :

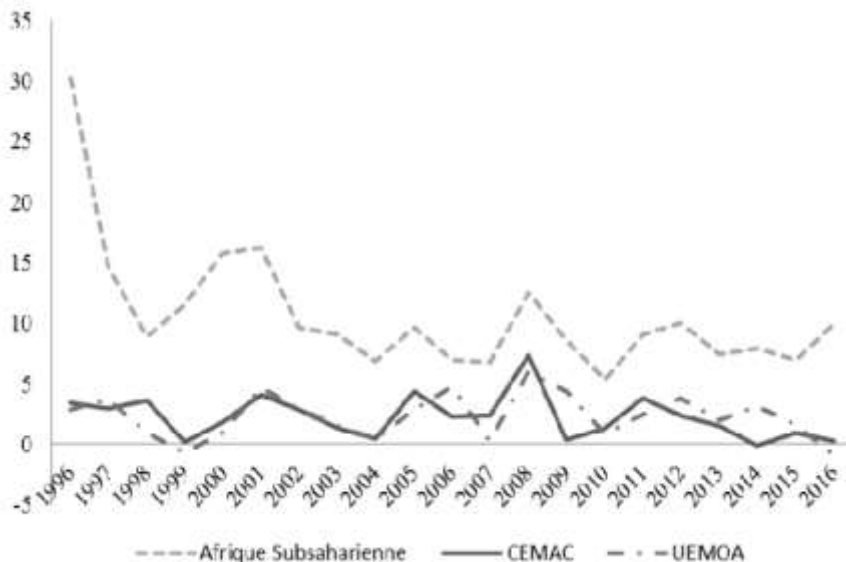
Les pays membres de la zone Franc ciblent un taux d'inflation de 3%, grâce au taux de change fixe, la baisse du crédit à l'économie (le ratio du crédit par rapport au PIB Plafonne à 23 %, contre 100 % dans la zone euro et 150 % en Afrique du Sud.) (Nubukpo 2020, 5), et la rigueur de la politique monétaire ; le taux d'inflation est



maintenu dans les niveaux ciblés, autour de 3 à 5%, après la dévaluation du Franc CFA de 50% en 1999.

En revanche, le taux d'inflation dans l'Afrique subsaharienne est moins maîtrisé, il est autour 10-15% sur la période 1996/2016 (voir figure n°2).

Figure 2 : Taux d'inflation dans les deux unions de la zone Franc en l'Afrique comparées à l'Afrique subsaharienne.



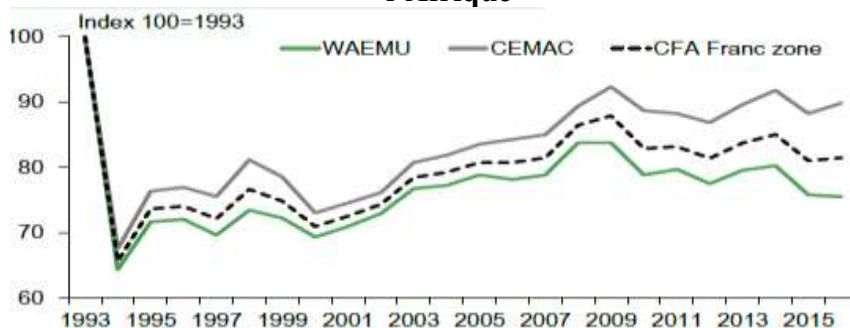
Source : Patrick Guillaumont et al, la zone Franc en perspective, Revue d'économie du développement, 2017/2 Vol. 25, p.14.

5-2 Le taux de change effectif réel :

La stabilité des niveaux de l'inflation dans la zone Franc, a contribué à limiter, l'appréciation du taux de change effectif réel (TCER est calculé comme la moyenne géométrique pondérée des indices de taux de change nominaux vis-à-vis des dix principaux partenaires, importation et exportation totales hors pétrole des pays considérés) (Guillaumont Jeanneney et Guillaumont 2017, 17), ce dernier se fluctue sur la période 1993/2016 autour 20% sous le niveau de 1993 au L'UEMOA, mais 10% seulement au CEMAC, (voir figure n°3), ce divergence entre les deux unions au matière de (TCER), se justifier par l'intensification des échanges entre les membres de l'UEMOA et les pays de l'Afrique subsaharienne (taux d'inflation élevé), par contre, les pays membres de la CEMAC s'échangent plus avec la Chine (18% du total du commerce de la CEMAC en 2016 contre 1% en 1993) enregistré des niveau d'inflation moins que la CEMAC.



Figure 3 : Le taux de change effectif réel (TCER) dans la zone Franc en l'Afrique



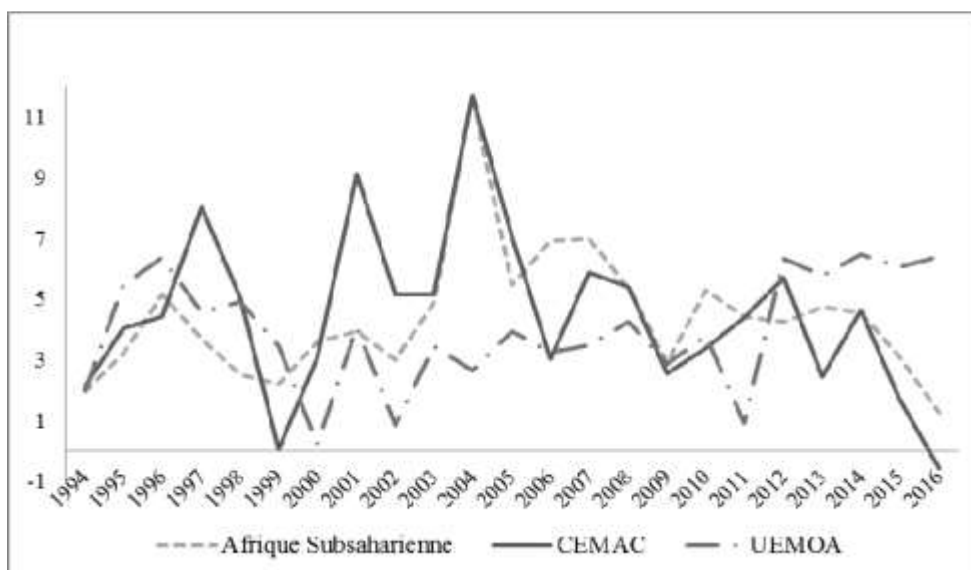
Source: Stéphane Alby, CFA Franc: a new stress test, BNP Paribas realized study, Conjuncture// April 2018, p.3.

5-3 Le taux de croissance:

Les deux unions de la zone Franc ont enregistrées des niveaux différents de croissance, après la dévaluation du franc CFA en 1994 de 50%, la CEMAC, où 5/6 des pays membres sont des exportateurs du pétrole, leur taux de croissance est influencé par le prix du pétrole et les fluctuations du taux de changes du dollar, le PIB réel moyen de la CEMAC sur la période du 1994 au 2006 est de 5% du PIB (Ramirez et G. Tsangaride 2007, 7), et autour 1.6% sur la période 2014/2018 (Bnque de France 2018), ce faible niveaux est attribué au recule du prix du pétrole.

L'UEMOA a enregistré un taux de croissance réel moyen plus faible que la CEMAC avec 4% du PIB sur la période 1994-2006, et 6.5% sur la période 2014-2018, cette croissance du deuxième période, est alimentée par la reprise des cours des matières premières et surtout par la bonne tenue des investissements publics.

Figure 4 : taux de croissance de PIB dans : la CEMAC, UEMOA et l'Afrique subsaharienne



Source : <https://publications.banque-france.fr/rapport-annuel-de-la-zone-franc-2018>.



5-4 La diversification de l'économie :

La zone franc n'a pas permis de modifier substantiellement le régime des spécialisations primaires de ses états membres. Les produits de base pèsent encore de manière considérable dans les exportations et surdéterminent l'axe Sud-Nord de leurs échanges. Le mécanisme de la zone franc porte une responsabilité : la monnaie CFA trop forte au regard de la faiblesse des économies concernées stimule les importations, puisque les produits manufacturés étrangers sont relativement peu chers, à tel point que la transformation locale des matières premières et l'investissement ne sont pas encouragés. (Jacquemot 2018, 5)

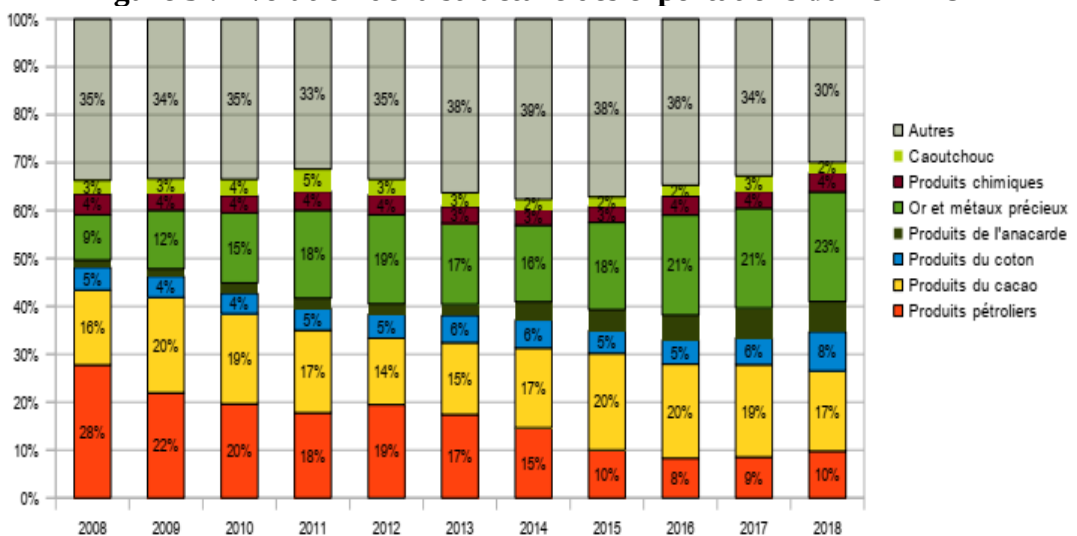
Les matières premières et les produits agricoles dominent les exportations des deux unions de la zone Franc, le pétrole et les matières premières sont les principaux produits exportés dans la CEMAC (voir tableau n°2), tandis que les pays membres de l'UEMOA, exportent quelques matières premières et produits agricoles (voir graphique n°5).

Tableau 2 : Le poids des matières premières et du pétrole dans les exportations de la CEMAC en % (2018)

Pays	Cameroun	Congo	Centre afrique	Guinée équatoriale	Gabon	Tchad	CEMAC
Matières premières	73	92.7	84.1	99	94.4	98.2	90.23
Pétrole& Huiles	29.8	55	0	68.8	69.6	83.6	56.1

Source: CUA/OCDE, dynamiques du développement en Afrique; Réussir la transformation productives, 2019, p.181

Figure 5 : Evolution de la structure des exportations de l'UEMOA



Source : BCEAO, Rapport sur le commerce extérieur de LUEMOA en 2018, p.8



II- La zone Franc de l'Afrique ; entre les Critères d'optimalité et la réalité économique :

Il y a deux approches théoriques qui encadrent les zones monétaires ; la théorie de l'intégration économique régionale (Billa Balassa, Jacob Viner, Paul Krugman et al) et la théorie de la zone monétaire optimale (Robert Mundell, Mackinnon, et al), dans cette partie on va évaluer la performance de la zone Franc à la lumière des critères des deux théories.

1- La zone Franc et la théorie de l'intégration économique régionale :

D'après la théorie traditionnelle ; l'intégration économique est le processus par lequel deux ou plusieurs pays concluent et mettent en application des accords, dont le but ; est de rapprocher leurs économies, pour en faire ; un seul et même espace, le résultat théorique direct de ce processus ; l'intensification des relations économiques (surtout commerciales) entre les partenaires. Ce processus évolue en 5 étapes progressives : zone de libre -échange, union douanière, marché commun, union économique et union économique et monétaire.

Afin d'évaluer la performance du projet intégral de la zone Franc en Afrique ; on va utiliser trois indicateurs : l'évolution du commerce intra-zone et la convergence des états membres en terme du développement économique et la compétitivité externe.

1-1- le commerce intra-zone :

La performance des deux unions en matière des échanges intra-zone est différente :

a- Le commerce intra-zone au sein de l'UEMOA : Les échanges commerciaux intracommunautaires sont faibles dans l'espace UEMOA. Selon le dernier rapport sur la Surveillance Commerciale dans la zone UEMOA, les échanges intracommunautaires se situent en dessous de 15% du total des échanges commerciaux de la zone. Ce chiffre est l'un des plus bas pour une zone monétaire. Sur la période 2000-2015, si en valeur les échanges intracommunautaires ont augmenté (passant de 988 milliards à 2 870 milliards de Francs), leur part relative dans le total des échanges commerciaux de la zone a faibli, perdant près de 3 points de pourcentage. (Organe d'examen des politiques commerciales (OMC) 2018, 6)

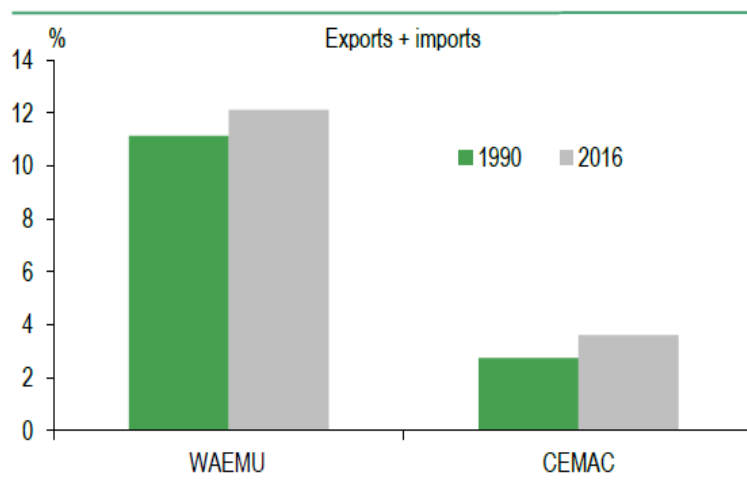
b- Le commerce intra-zone au sein de la CEMC : malgré la mise en place de la zone de libre-échange (conclus en 1994 et mis en place en 1998), le niveau du commerce intra-CEMAC est resté faible (voir figure n°5). En 2016 par exemple, les échanges intra-communautaires ont contribué pour 3% du commerce extérieur (y compris intra-communautaires) des pays. Ces niveaux sont faibles comparés aux groupements régionaux similaires comme l'UEMOA où les échanges communautaires représentaient 11,5% des échanges extérieurs total sur la même période. (Organe d'examen des politiques commerciales (OMC) 2013, 14)

Ce faible niveau de commerce intra-communautaire s'explique en partie par la structure des exportations (essentiellement des matières premières) et la faiblesse du tissu industriel des états membres de la zone. De nombreuses barrières non-tarifaires et la non mise en application de certaines dispositions communautaires constituent également de sérieux handicaps à ces échanges. Les exportations vers l'Afrique, en



général, sont également faibles, comparées aux importations. (Organe d'examen des politiques commerciales (OMC) 2013)

Figure 6 : La part du commerce intra-zone dans l'UEMOA et la CEMAC (%)



Source: Stéphane Alby, CFA Franc: a new stress test, BNP Paribas realized study, Conjuncture// April 2018, p3.

1-2- la convergence des niveaux du développement :

La réduction des écarts de développement entre les états membres de la zone Franc ; est en considéré comme l'objectif principal, l'hétérogénéité du niveau du développement-mesuré par le revenu par habitant- est remarquable, pas seulement entre les deux unions, mais aussi dans chaque'un d'eux (voir tableau n°3), le revenu par habitant , dans la CEMAC, se placent entre 371\$ en Afrique centrale (2014) et 17000\$ en Guinée équatoriale(2014), et s'oscille, dans l'UEMOA, entre 427\$ au Niger et 1545\$ au Côte d'Ivoire (2014). (Ndao, Tochkov et Nenovsky 2018, 5)

Il y a plusieurs recherches qui étudiaient la divergence en terme du niveau de développement dans la zone Franc ; (Diop et al. 2010, Couharde et al. 2012, Nanfosso and Nguena 2015), parmi ces études nous citons l'étude de « Souleymane Ndao et al. 2018 » intitulée « does monetary integration lead to income convergence in Africa- a study of the CFA monetary area », les auteurs concluent que les pays membres de la zone Franc font tendu à se former en deux groupes ; « groupe des pauvres » et « groupe des riches » et que la dévaluation du Franc CFA de 50% en 1994, à faire grossir le groupe des pays pauvres.



Tableau 3 : l'évolution du PIB par Habitants dans la zone Franc en Afrique (USD courent)

PIB/Habitant	1970	1980	1990	2000	2010	2014	2016
UEMOA							
Bénin	114	377	391	690	690	825	771
Burkina Faso	81	282	351	226	574	713	653
Cote d'Ivoire	227	1231	887	648	1236	1545	1459
Guinée-Bissau	110	130	230	281	518	567	694
Mali	60	252	285	219	621	706	830
Niger	144	420	313	160	351	427	411
Sénégal	242	629	760	474	998	1061	960
Togo	120	417	430	265	496	635	590
CEMAC							
Afrique Centrale	103	350	490	245	446	371	325
Cameron	171	754	923	583	1147	1429	1495
Congo	205	946	1172	1035	2953	3137	2771
Gabon	548	5869	6250	4115	9388	10208	9552
Guinée Equatoriale	228	229	297	1970	15869	17430	12317
Tchad	128	228	291	166	895	1024	874

Source: Souleymane Ndao et al, does monetary integration lead to income convergence in Africa- a study of the CFA monetary area, Portuguese Economic Journal, December 2018, p.5.

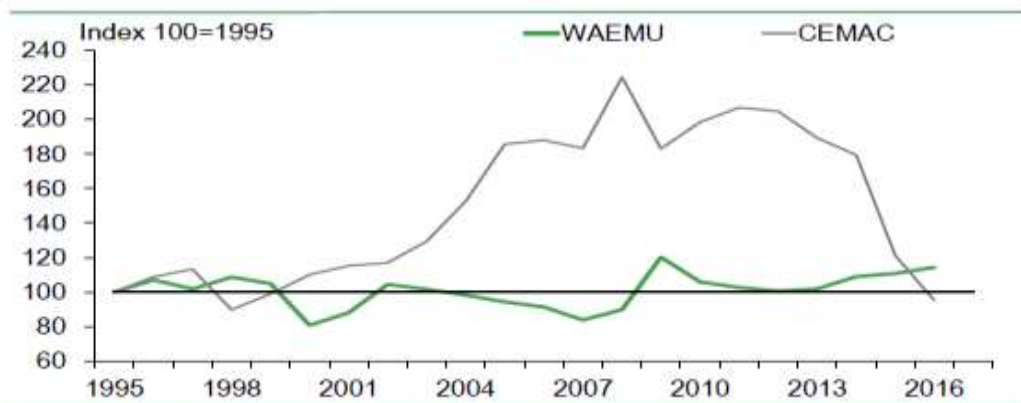
1-3- La compétitivité externe :

Malgré la dévaluation de 1994 (politique utilisée pour améliorer la compétitivité des états membres pays), la compétitivité de la zone n'a pas été améliorée, la part de la CEMAC dans le marché mondial à reculer par rapport au niveau enregistré en 1995 (voir figure n°6), cet état est justifié par l'échec de la CEMAC à diversifier ces exportations, qui restent otage aux hydrocarbures.

On constate le même état pour les pays membres de l'UEMOA, où ça part dans le marché mondial ne progresse que 0.2% sur la période du 1995 au 2016 (0.13% en 1995 -0.15% en 2016), malgré le boom qui a marqué le commerce mondiale- *connu un progrès de 20% durant cette période*- la zone Franc n'a pas réussi à bien profiter l'occasion.



Figure 7 : L'évolution de la compétitivité de la zone Franc en Afrique sur la période 1995/2016



Source ; OMC

2- La zone Franc en Afrique selon la théorie des zones monétaires optimales : L'approche de la théorie des zones monétaires (Robert Mundell, McKinnon, Kennen,) donne les conditions nécessaires pour que celles-ci soient considérées comme optimales. Pour que le renoncement à l'usage de la politique de change ne soit pas excessivement préjudiciable, la zone monétaire doit être caractérisée par : (Musungaie 2018, 5)

- La mobilité des facteurs de production, surtout la main d'œuvres, entre les états membres ; qui permet de contourner la rigidité des salaires et des prix ;
- La convergence des niveaux d'inflation ; afin d'avoir une symétrie des chocs exogènes sur les différentes économies qui gommerait la nécessité de variation du taux de change ;
- Une intégration financière qui permettrait l'allocation efficace des ressources et la réduction du différentiel des taux d'intérêt de long terme des économies membres.
- La forte part des échanges intracommunautaires ;
- La diversification (exportation) économique dans les états membres ;

2-1- L'application des critères de la ZMO sur la zone Franc :

Voire l'état d'avancement du projet intégral régional au Zone Franc, ou les sujets de la liberté de circulation des personnes ne sont assez négociées, il y a une très faible mobilité du travail, pour l'intégration financière c'est le même constat.

A ce qui se précède, on conclut, que le commerce intra-zone est trop faible dans la zone (3% pour la CEMC et 15% pour l'UAMO comparé à 60% pour l'UE), les exportations des états membres est peu diversifiés, dominés par les matières premières et agricoles. Le seul critère respecté par la zone Franc est la convergence des niveaux de l'inflation au sein des unions, mais cela ne suffit pas à qualifier la zone Franc d'optimalité. D'une manière générale, une zone monétaire et l'adoption du système de taux de change fixe pose deux défis majeurs aux états membres : (Sirpe 2019, 415) :

- La perte du taux de change comme instrument d'ajustement ;



- La perte de seigneurage ;

Dans le cas de la zone Franc, où les conditions d'une zone monétaire optimale ne sont pas réunies, la fixité du taux de change, d'une part, et l'arrimage avec l'euro dans une situation caractérisée par la détérioration des échanges commerciaux avec la zone Euro (graphique--), d'une autre part, posent multiples défis à la zone, on cite : (Coulibaly 2017)

- L'appréciation du l'Euro (en conséquence le Franc CFA) face au Dollar et l'renminbi chinois, rend les exportations (matières premières coté en Dollar de zone Franc moins compétitifs ;
- La diminution de la recette de l'exportation de la zone causée par dépréciation du Dollar ;
- L'incapacité d'adopter une politique monétaire commun, Dans les circonstances actuelles caractérisées par le manque de convergence entre les états membres ;

Conclusion :

La zone Franc en Afrique, est la zone monétaire la plus ancienne au monde mais aussi la moins connus et la moins étudiée par les chercheurs et les économistes, par rapport aux autres zones monétaires, elle représente une forme unique de l'intégration économique régionale, sur plusieurs aspects (dans sa formation, dans ces mécanismes de fonctionnement, et dans ces résultats et performances), en s'ajoute le rôle primordial de la France dans le fonctionnement du système Franc.

À y analyser comme un processus de l'intégration économique régionale, la zone Franc en Afrique ne réussit pas à intensifier les relations économiques entre les états membres, à l'exception d'une stabilité macroéconomique relative, la zone soulève un ensemble de problèmes fondamentaux concernant : faible part des échanges intra-zone, théoriquement une seule zone monétaire mais pratiquement deux zones différentes (deux monnaies –deux banques centrale-absence de coordination-etc.), la divergence des indicateurs macroéconomiques et l'incoordination des politiques économiques, la dépendance à l'égard de la France et de l'Union Européen en terme de l'élaboration et la mise en place des projets régionaux, d'une part, et les répercussions de la politique monétaire de la banque centrale européenne, d'autre part.

Les dirigeants de la zone Franc doivent unir ces forces pour faire faces aux multiples défis –précédemment amorcés-, seules des réformes inscrites dans une programmation harmonisée, solide et réaliste peuvent conduire à un changement vertueux du système en place, au bais de coordination des politiques économique et la convergence des indicateurs macroéconomique.



Références bibliographiques

- Aly Mbay, Ahmado, et Charlie Mballa. « La zone Franc d'hier à aujourd'hui.» Interventions économiques, 2019: 9.
- Balassa, Bela. The Theory of Economic Integration. France: Routledge, 2013.
- Bedzigui, Yann. «La zone Franc un reliquat d'avenir.» annuaire français de relations internationales, 2012.
- Banque de France. « Rapport-annuel-de-la-zone-franc-.» Paris, 2018.
- Bruno, coquet, et Daniel Jean-Marc. « Quel avenir pour la zone de franc ?» Observations et diagnostics économiques, juillet 1992: 242.
- CEMAC, traité de la. s.d. <http://www.cemac.int/histoire> (accès le 7 2, 2020).
- Coulibaly, Issiaka . «Costs And Benefits Of The CFA Franc» world policy, 28 February 2017.
- Guillaumont Jeanneney , Sylviane, et Patrick Guillaumont. «Quel avenir pour les francs CFA ? Ferdi working papers N°188, 2019» FERDI, Novembre 2017 : 8.
- Harrison, Andrew, Ertugrul Dalkiran, et Ena Elsey . Business international et mondialisation. Bruxelles: De boek, 2006.
- Jacquemot, Pierre . «Le vrai-faux procès du franc CFA.» Internationale et Stratégique, Janvier 2018: 5.
- Musungaie, André Nyembwe. « L'intégration monétaire en Afrique : particularités et rationalité économique.» Reflets et Perspectives, Avril 2018: 5.
- Ndao, Souleymane , Kiril Tochkov, et Nikolay Nenovsky. «does monetary integration lead to income convergence in Africa- a study of the CFA monetary area.» Portuguese Economic Journal, Decembre 2018: 5.
- Nubukpo, Kako . «La Zone Franc et le Franc CFA : retour sur un contentieux économique et politique.» Les Possible, 2020.
- Organe d'examen des politiques commerciales (OMC). « pays de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).» Secretariat de OMC, 2013, 14.
- Organe d'examen des politiques commerciales (OMC). «Rapport des pays membres de l'union économique et monétaire ouest-Africain (UEMOA)» 2018.
- Ramirez , Gustavo , et Charalambos G. Tsangaride. «Competitiveness in the CFA Franc Zone, IMF working paper;WP/07/212, p.7.» IMF, 7 2007. 7.
- Sirpe, Gnanderman . «Monetary Union and Bilateral Trade among CFA Franc Zone Member Countries: An Empirical Analysis.» Modern Economy, 2019.
- Tchouassi , Gérard. «le Franc CFA ; monnaie de la colonisation, de la communauté et de la coopération : quel avenir ?, communication présentée au Colloque international .» Édité par LEDI, CLERSE, IRISSE Triangle. Institutionnalismes Monétaires Francophones : Bilan, Perspectives Et Regards Internationaux. Lyon, 2016.
- Viedie, Henri-Louis. «Le franc CFA : impact sur les taux d'inflation et de croissance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sur la période 1999-2017.» Policy center, Novembre 2018.
- www.uemoa.int/fr/le-traite-modifie. 21 7 2020.